

La situation sur le marché du travail valaisan

RAPPORT ANNUEL 2024

*Marché du travail
Main-d'œuvre étrangère
Placement public
Mesures du marché du travail
Collaboration interinstitutionnelle*



TABLE DES MATIÈRES

1. Objectifs du Service de l'industrie, du commerce et du travail	3
2. Organisation du Service de l'industrie, du commerce et du travail	3
3. L'année 2024 en bref	4
4. Perspectives et défis 2025	5
5. Observation du marché du travail	6
Evolution du chômage	
Evolution de l'emploi	
Evolution de la conjoncture et perspectives	
Main-d'œuvre étrangère	
Travail intérimaire	
6. Dispositif valaisan de lutte contre le chômage	8
Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage	
Offices régionaux de placement (ORP)	
Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)	
Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions	
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) – Indemnités en cas d'intempéries (INTEMP)	
Collaboration interinstitutionnelle (CII)	
7. Informations complémentaires	13
Dépenses et financements	
Publications	
Interventions parlementaires	
Adresses utiles	
Abréviations	

Personne de contact

Peter Kalbermatten, Chef de service, Tél. 027 606 73 05,
peter.kalbermatten@admin.vs.ch

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/sict, à la rubrique :
Marché du travail/Chômage > Statistiques et publications > Rapport annuel

Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Le genre masculin est utilisé comme générique dans le but de ne pas alourdir le texte.

1. OBJECTIFS DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

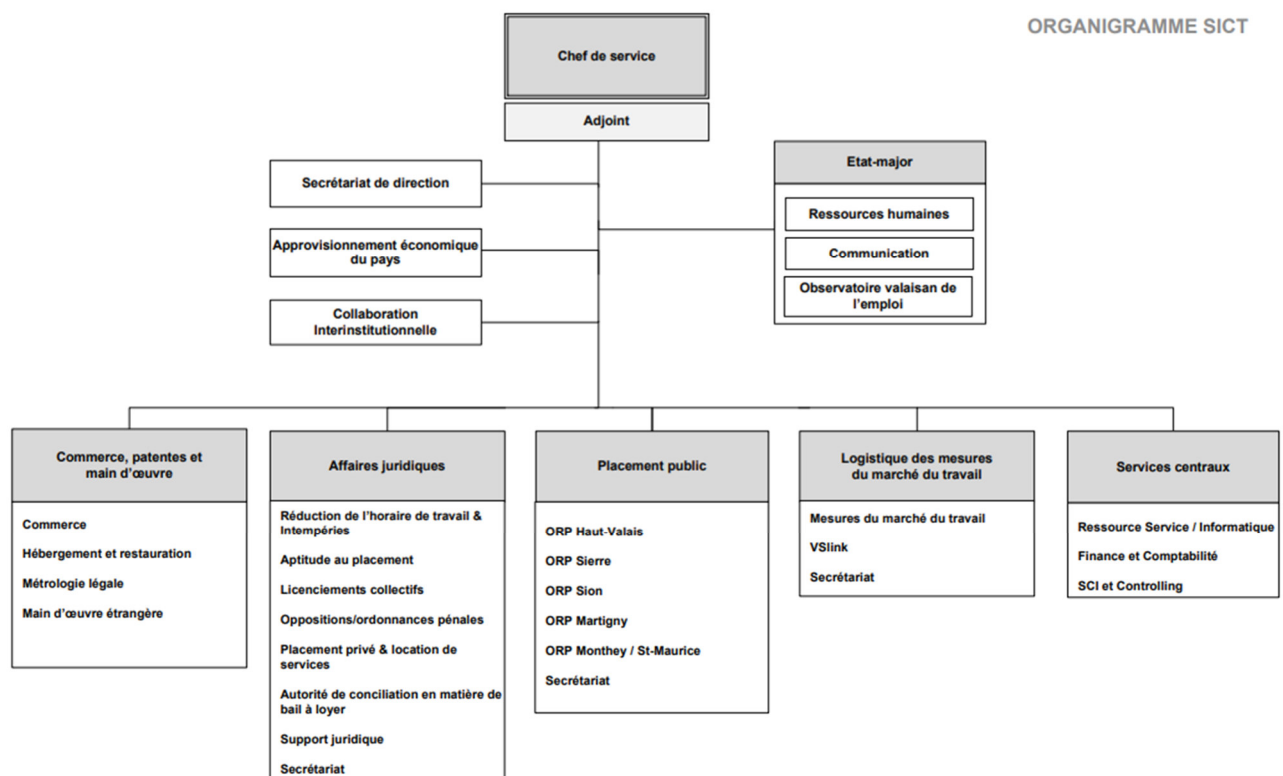
Objectifs politiques : « Marché du travail équilibré et régulation économique »

Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques.

Sous-objectifs politiques « Emploi et marché du travail »

- 1 Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant.
- 2 Adapter les mesures du marché du travail et les structures des Offices régionaux de placement (ORP) aux variations budgétaires de la Confédération.
- 3 Concilier les attentes de l'économie en main-d'œuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail.
- 4 Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariales.
- 5 Mettre en place les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale adéquate, coordonnée et efficiente.

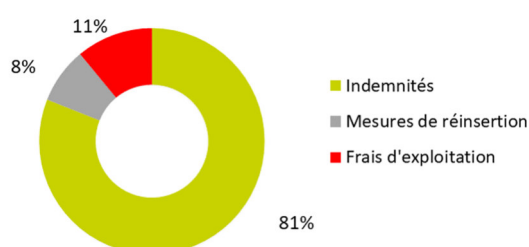
2. ORGANISATION DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL



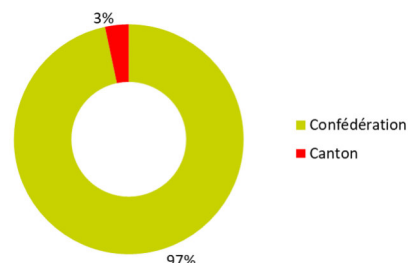
3. L'ANNÉE 2024 EN BREF

		Différence annuelle	
+0.9%	augmentation du produit intérieur brut (PIB) cantonal		
2.7%	taux de chômage cantonal		+0.4 pt
4'845	chômeurs ¹ en moyenne mensuelle	+822	+20.4%
7'700	demandeurs d'emplois ² en moyenne mensuelle	+1'026	+15.4%
63'218	entretiens de conseil menés par les conseillers des ORP	+5'216	+9.0%
9'525	participants dans une mesure fédérale de réinsertion	+601	+6.7%
20'731	nouvelles inscriptions au chômage	+1'971	+10.5%
299	situations annoncées traitées en CII (80 adultes et 219 jeunes T1)	+49	+19.6%
662	oppositions déposées auprès du SICT	+127	+23.7%

Chômage 2024 en Valais : récapitulation des dépenses et financement



Répartition des dépenses



Financement

Faits Marquants de l'Année 2024

Evolution du chômage

L'année 2024 a confirmé la tendance légèrement haussière du nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP depuis la fin de l'été 2023. Cette légère dégradation de la situation constitue

une sorte de normalisation du marché du travail après que ce dernier a connu son niveau historique le plus bas durant les années 2022-2023.

Intempéries et RHT

Suite aux intempéries de fin juin 2024, 53 entreprises dans les vallées de Viège, la région de Sierre et le Val de Bagnes ont déposé un préavis de réduction de l'horaire de travail (RHT) pour un total de 1'518 employés annoncés. Alors que les inondations ont touché l'hôtellerie-restauration dans le Haut-Valais et la grande industrie ainsi que l'hôtellerie-restauration à Sierre, toutes les entreprises du fond du Val de Bagnes ont été coupées du monde.

Le SICT a tout mis en œuvre pour traiter en priorité ces dossiers, en assurant dès la survenance des événements un soutien actif aux employeurs touchés. Notre service a toujours utilisé au maximum la marge de manœuvre à sa disposition pour le traitement de ces dossiers RHT.

¹ Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement (ORP), qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

² Tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits dans un ORP et cherchant un emploi. Nous entendons par demandeurs d'emploi non-chômeurs, les demandeurs d'emploi qui sont inscrits dans un ORP, mais qui ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou ont un emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi non-chômeurs correspond à la différence entre le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés et celui des chômeurs. Ils sont classés dans les quatre sous-catégories suivantes : nombre de personnes en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion et de perfectionnement, en gain intermédiaire et autres demandeurs d'emploi non-chômeurs.

Forum Emplois Valais 2024

En octobre 2024, le Forum Emploi Valais, en partenariat avec Avenir Industrie Valais (AIVW), a organisé son premier job-dating au Campus Energypolis à Sion, dédié aux métiers de l'industrie. Treize entreprises et une centaine de candidats

présélectionnés ont participé à cet événement à satisfaction de toutes les parties présentes. Au vu du succès rencontré, une nouvelle édition du Forum Emploi Valais job-dating sera reconduite en automne 2025.

Journée cantonale CII

Le 19 septembre 2024, plus de 350 participants des dispositifs de la CII Valais se sont réunis à Monthey pour réfléchir aux défis de l'intégration socio-professionnelle et de la santé mentale dans le contexte migratoire. L'Agenda Intégration Suisse a été présenté, mettant en lumière trois axes clés : la formation, la préparation au marché du travail et

l'intégration sociale. Deux experts de la santé mentale ont souligné l'importance d'une approche personnalisée, tenant compte des parcours de vie des migrants, pour favoriser leur insertion professionnelle. Cette journée a rencontré un franc succès.

4. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2025

Certification ISO et Label Valais Excellence

Début 2025, le Service de l'industrie, du commerce et du travail a obtenu la certification ISO 9001 et 14001. Les procédures ont été entièrement modélisées grâce à l'implication de tous les collaborateurs du

SICT. L'audit de certification a eu lieu en février 2025. Quant au label Valais excellence, il a été obtenu dans la foulée.

Etude sur les effets du franc fort

Compte tenu du renforcement de notre monnaie par rapport aux devises étrangères, l'Observatoire valaisan de l'emploi réalisera une étude visant à

analyser les effets de cette évolution sur l'économie valaisanne.

Permis S

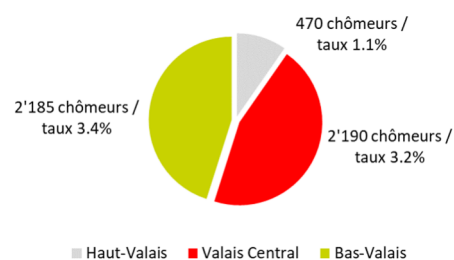
Pour faire suite à la journée d'impulsion nationale 2024 relative aux titulaires de Permis S délivrés suite à la guerre russo-ukrainien, le SICT, en étroite collaboration avec l'Office de l'asile (OASI) et son

Bureau d'insertion professionnelle (BIP), va intensifier ses mesures visant à une intégration professionnelle des personnes employables inscrites dans les ORP.

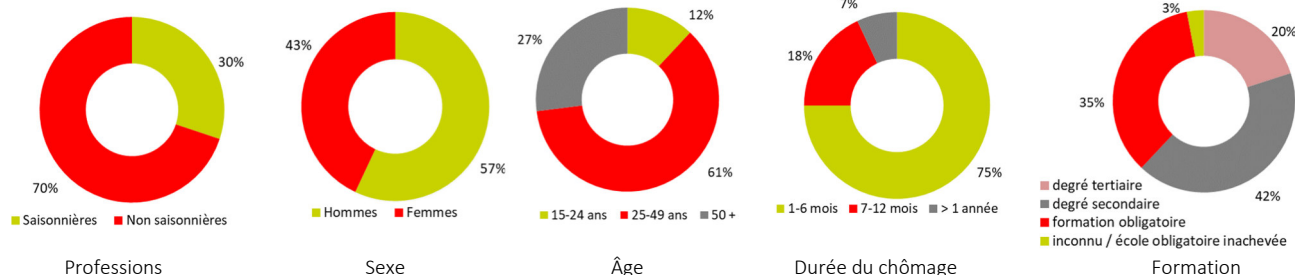
5. OBSERVATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Évolution du chômage

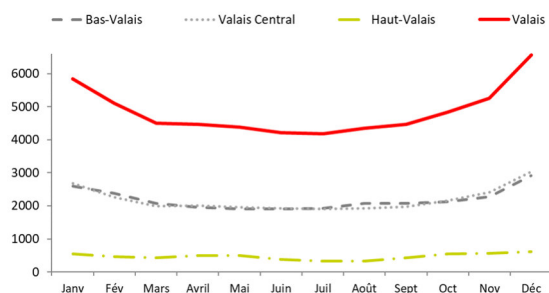
	2024	Diff. annuelle
Taux de chômage ³ Suisse	2.4%	+0.4 pt
Taux de chômage Valais	2.7%	+0.4 pt
Nombre de chômeurs Suisse	112'563	+19'027
Nombre de chômeurs Valais	4'845	+822
	2025	
Prévision taux de chômage CH	2.8%	+0.4 pt
Prévision taux de chômage VS	2.9%	+0.2 pt



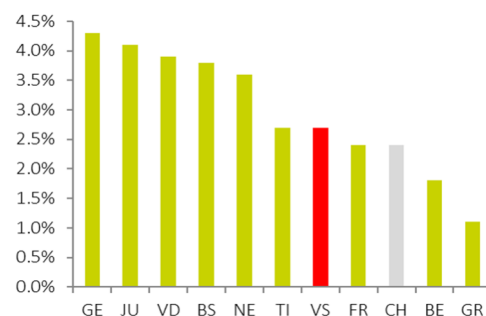
Chômage par régions



Profils des demandeurs d'emploi

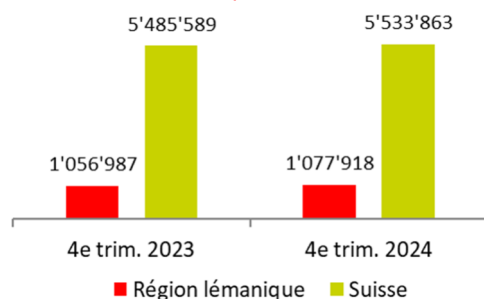


Évolution mensuelle du nombre de chômeurs



Quelques taux de chômage cantonaux

Évolution de l'emploi



Suisse. Le nombre d'emplois en Suisse a augmenté de 0.9% au 4^e trimestre 2024 par rapport au 4^{ème} trimestre 2023 (secteur secondaire +0.6%/secteur tertiaire +1.0%).

Valais. Le PIB valaisan a augmenté en 2024 et on estime que l'évolution du nombre d'emplois en équivalent plein temps (EPT) a suivi cette tendance à la hausse (env. +1.0% d'EPT). Il n'y a pas de données plus détaillées sur l'emploi pour le canton du Valais. Elles sont agrégées par grandes régions par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). La région lémanique a enregistré une augmentation de 2.0% (secteur secondaire +2.6%/secteur tertiaire +1.9%).

³ Le taux de chômage annuel se calcule en divisant le nombre de chômeurs inscrits en moyenne annuelle de la région concernée par le nombre de personnes actives de la région concernée selon le dernier recensement de la population active.

Évolution de la conjoncture et perspectives

	2023	2024	Prévision 2025
Évolution du PIB suisse	+1.2%	+0.9%	+1.4%
Évolution du PIB valaisan	-0.8%	+0.9%	+1.2%

Suisse. Selon le Groupe d'experts de la Confédération, le PIB suisse a augmenté de 0.9% en 2024. Le redressement de l'économie européenne s'est fait attendre et la normalisation de la conjoncture internationale ne devrait pas intervenir avant 2026.

Pour 2025, la croissance du PIB est estimée à 1.4%.

Valais. Le PIB cantonal a augmenté de 0.9% en 2024. Cette évolution positive, a généré des répercussions positives au niveau de l'emploi.

Pour 2025, les prévisions demeurent optimistes et l'institut BAK Economics anticipe **une croissance du PIB cantonal de 1.2%** qui devrait être légèrement inférieure de celle de la Suisse.

Main-d'œuvre étrangère

Le SICT délivre les autorisations de travail à la main-d'œuvre étrangère. Il pratique une politique d'attribution des permis visant à répondre au mieux aux besoins du marché du travail valaisan.

Activité auprès d'un employeur suisse	2023	2024	Diff. annuelle
Ressortissants UE 27/AELE : annonces (activités < 3 mois)	15'192	14'811	-381
Ressortissants de pays tiers :			
- autorisations < 4 mois	94	94	0
- autorisations courte durée contingentées	106	104	-2
- autorisations à l'année	68	101	+33
- Domaine de l'asile : autorisations	69	101	+32
- Personnes à protéger (Permis S) : autorisations	302	370	+68

Recrutement dans l'UE 27 et l'AELE. Les ressortissants de ces pays bénéficient d'une liberté totale de circulation grâce à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Les travailleurs accédant au marché du travail via la procédure d'annonce (activité de moins de 90 jours par année civile) ont été quasiment autant nombreux qu'en 2023, année record dans ce domaine. En ce qui concerne les activités de plus de 90 jours par année civile, c'est le service de la population et de la migration (SPM) qui est l'autorité compétente de délivrance.

Recrutement dans les pays tiers. Les besoins accrus de spécialistes dans certaines branches d'activité (p. ex.

industrie chimique et pharmaceutique, domaine de la santé) ont encore augmenté par rapport à 2023. Pour ce type de recrutement, plusieurs critères doivent être respectés, notamment la priorité du marché suisse et européen du travail.

Recrutement dans le domaine de l'asile. Les personnes admises à titre provisoire bénéficient d'un accès facilité au marché du travail : en lieu et place d'une autorisation de travail, une simple procédure d'annonce a été mise en place. Concernant les titulaires de Permis S, on constate une augmentation marquée du nombre d'autorisations délivrées.

Travail intérimaire

Le SICT est chargé de l’octroi des autorisations de pratiquer le placement de personnel et la location de services. Il exerce également la surveillance des entreprises de placement de personnel et/ou de location de services.

	2023	2024	Diff. annuelle
Nombre d’heures louées (en milliers) en Valais	7'206'232	7'862'878	+9.1%
Nombre de personnes engagées en Valais	16'326	20'297	+24.3%

Observatoire valaisan de l’emploi

L’Observatoire valaisan de l’emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous la forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan. Il réalise des enquêtes sur les salaires pour la Commission tripartite cantonale valaisanne « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir » (CTVS) et collabore également avec l’Observatoire romand et tessinois de l’emploi (ORTE).

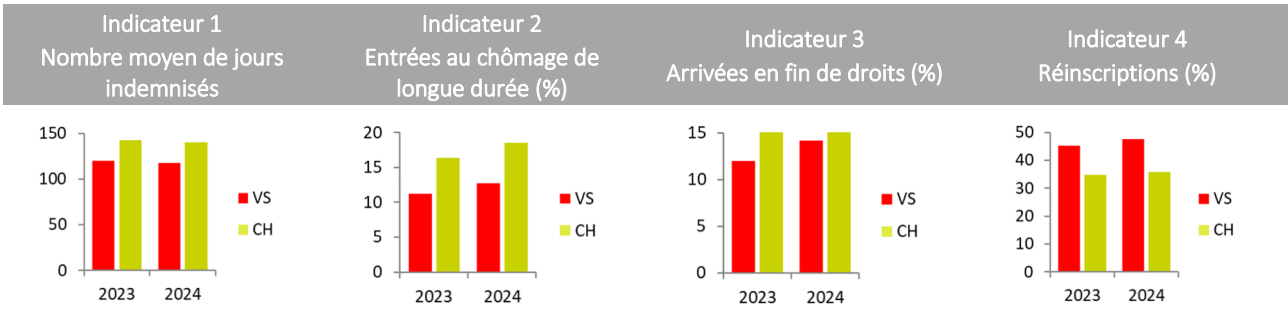
L’enquête en lien avec les pratiques salaires dans les structures d’accueil de la petite enfance du canton du Valais est terminée et un rapport a été rendu au Bureau de la Commission tripartite valaisanne sur les mesures d’accompagnement (CTVS) au mois de mars 2024.

L’OVE a également rédigé un rapport concernant la problématique de la pénurie de main-d’œuvre en Valais. Ce document, qui présente une photographie de la situation dans notre canton, a été transmis à la Direction du SICT en début d’année 2025.

6. DISPOSITIF VALAISAN DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

L’efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage

L’objectif du dispositif valaisan de lutte contre le chômage est la prise en charge rapide des personnes en recherche d’emploi en vue de leur retour durable sur le premier marché du travail. Une importance particulière est accordée aux contacts avec les entreprises.



Les indicateurs de résultat 2023-2024

Le Valais se distingue par son efficacité dans la lutte contre le chômage, c'est ce que montrent les quatre indicateurs de résultats établis par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Ces indicateurs mesurent la durée du chômage, l'entrée au chômage de longue

durée, les arrivées en fin de droits et les réinscriptions. Sur trois de ces quatre critères, le Valais dépasse largement la moyenne suisse et le Benchmark lui permet de se positionner à la deuxième place au niveau national.

Offices régionaux de placement

Les offices régionaux de placement (ORP) sont des centres de prestations spécialisés, qui soutiennent aussi bien les demandeurs d'emploi dans leurs recherches d'emploi, que les employeurs dans leurs recherches de candidats. Le Valais compte cinq offices régionaux de placement : Monthey-St Maurice, Martigny, Sion, Sierre et Brigue.

	2023	2024	Différence annuelle
Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel (CH : 118.9 ; +29.7%)	94.8	135.2	+42.6%
Inscriptions au chômage	18'760	20'731	+10.5%
Entretiens de conseil et de contrôle	58'210	63'218	+8.6%
Participants aux journées d'information	6'209	5'606	-9.7%
Acquisition de places vacantes	21'590	16'295	-24.5%
Placements et assignations à des gains intermédiaires	1'071	1'093	+2.1%

Activités au service des demandeurs d'emploi

Après une légère hausse en 2023, la moyenne annuelle de dossiers suivis par les conseillers en personnel (CP) a fortement augmenté en 2024 pour s'établir à 135.2 dossiers/CP (+42.6%) et est largement supérieure à la moyenne nationale (+13.7%), en raison d'une structure RH réduite au minimum depuis 2023. Le nombre d'inscriptions au chômage a également augmenté par rapport à 2023

et ce, de l'ordre de +10.5%, se calquant sur l'augmentation du taux de chômage qui a atteint 2.7% (+0.4 pt). En outre, le nombre d'entretiens de conseil et de contrôle a également augmenté (+8.6%) par rapport à 2023. Enfin, le nombre de participants à la Formation en ligne a légèrement diminué en 2024 (-9.7%).

Activités au service des entreprises

Forum Emploi Valais 2024. Le 11 octobre 2024, les ORP ont organisé le traditionnel Forum Emploi Valais qui a accueilli le secteur industriel sur le thème du Transfert des compétences. Cette édition a réuni 13 entreprises de l'industrie actives en Valais et une centaine de participantes et participants. Ce Forum Emploi a été organisé sous forme de job dating dans une démarche d'efficacité et de proximité, en offrant aux employeurs de rencontrer des candidats lors d'entretien de très courte durée favorisant ainsi les échanges et accélérant le processus de recrutement. Les candidats ont pu bénéficier d'une plateforme dynamique pour établir un premier contact avec les

entreprises et assister à plusieurs entretiens. En amont, les répondants entreprises des ORP ont offerts aux candidates qui le souhaitaient un coaching personnalisé pour les aider à se préparer à ce type d'entretien et valoriser leurs compétences.

Au vu du succès rencontré, une nouvelle édition du Forum Emploi Valais job-dating sera reconduite en automne 2025.

Enfin, les ORP ont vu le nombre d'annonces de postes vacants diminuer en 2024 (-24.5%), dû une deuxième année consécutive, à la baisse importante du volume de professions soumises à l'Obligation d'Annonce.

Mesures de réinsertion sur le marché du travail

L'assurance-chômage peut financer des mesures **fédérales** du marché du travail afin d'aider la réinsertion des personnes en recherche d'emploi. Le Canton du Valais finance également des mesures **cantonales** de réinsertion professionnelle pour des personnes qui n'ont pas ou plus droit aux mesures fédérales.

Mesures fédérales

Mesures fédérales (financées par l'assurance-chômage)	Décisions 2023	Décisions 2024	Diff. annuelle
Cours	4'936	5'317	+7.7%
Entreprises de pratique commerciale (EPCO)	255	316	+23.9%
Stages de formation (SF)	1'094	1'143	+4.5%
Programmes d'emploi temporaire (PET)	1'951	2'092	+7.2%
Semestres de motivation (SEMO)	476	511	+7.4%
Stages professionnels (SP)	87	61	-29.9%
Allocations d'initiation au travail (AIT)	65	36	-44.6%
Allocations de formation (AFO)	8	11	+37.5%
Contribution aux frais de déplacement et de séjour (PESE)	21	24	+14.3%
Soutien à une activité indépendante (SAI)	31	14	-54.8%
Total	8'924	9'525	+6.7%

Utilisation des mesures. L'année 2024 a enregistré une augmentation de l'utilisation des mesures fédérales en raison notamment de la légère hausse du chômage due au ralentissement du marché du travail valaisan. Les mesures de formation (notamment les cours) et les entreprises de pratique commerciale ont maintenu une forte progression de leur utilisation par rapport aux mesures d'emploi.

Cela s'explique principalement par le fait que ces mesures répondent aux besoins de qualifications des demandeurs d'emploi, offrant ainsi une plus grande flexibilité dans le processus de réinsertion professionnelle.

Indépendamment du niveau de chômage, il reste indispensable de mettre en place des mesures visant à développer les compétences des demandeurs d'emploi, notamment dans le domaine de la numérisation, ainsi que les qualifications nécessaires pour maîtriser les outils du secteur digital et informatique.

Mesures informatiques et digitales. Dans un monde en constante évolution dans lequel la digitalisation occupe désormais une place importante, la LMMT a fait le choix stratégique d'accompagner les assurés dans l'acquisition et le développement de

compétences informatiques et digitales. Consciente que la transformation numérique impacte tous les secteurs d'activité, elle met en place un programme structuré pour répondre aux nouveaux besoins du marché du travail.

Cette initiative repose sur trois axes principaux. Premièrement, un bilan digital personnalisé permettant d'évaluer le niveau de maîtrise des outils numériques et d'identifier les domaines à améliorer. Deuxièmement, des formations en informatique de base accessibles à tous, visant à garantir une maîtrise des outils essentiels dans la recherche d'emploi, ainsi que dans l'exercice des professions. Enfin, un module sur l'intelligence artificielle dédié à la recherche d'emploi, permettant aux assurés de se familiariser avec des outils innovants qui façonnent progressivement l'avenir du travail.

En déployant ces mesures, la LMMT fait du numérique un levier d'insertion professionnelle. Son engagement vise à offrir à chaque assuré une opportunité concrète d'adaptation aux mutations du monde du travail, en renforçant leur autonomie et leur compétitivité dans un environnement de plus en plus digitalisé.

Mesures cantonales de réinsertion

Mesures cantonales (financées par le Fonds cantonal pour l'emploi)	Décisions 2023	Décisions 2024	Diff. annuelle
Programmes de qualification (PQF)	230	236	+2.6%
Allocations cantonales d'initiation au travail (AITc)	5	2	-60.0%
Total	235	238	+1.3%

Utilisation des mesures. La légère hausse du taux de chômage témoigne d'une tendance similaire tant pour les mesures cantonales que pour les mesures fédérales. Les programmes de qualification ont été plus sollicités que les autres mesures cantonales mais restent à un niveau d'activation comparable à l'année précédente malgré la légère hausse du chômage en 2024.

L'utilisation des allocations cantonales d'initiation au travail, mesure qui vise à inciter les employeurs à engager une personne qui a besoin d'une initiation spéciale ou qui n'est pas encore en mesure de fournir une pleine prestation de travail, a été encore moins utilisée que l'année précédente en raison du faible nombre de demandeurs d'emploi en fin de droits et de la bonne situation économique.

VSlink

Compte tenu de l'évolution rapide des besoins et des exigences du marché du travail, ainsi que de la concurrence d'autres plateformes spécialisées, le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) a mené une analyse approfondie en 2024. À la suite de celle-ci, le SICT a décidé de mettre fin aux activités de VSlink au 31 janvier 2025.

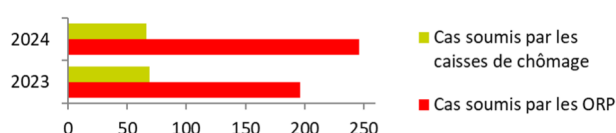
La plateforme en ligne Job-Room (un service gratuit, complet et spécialement dédié à l'emploi en Suisse)

ainsi que le soutien aux employeurs par les répondants entreprises des ORP compensent les missions de VSlink.

VSlink a donc cessé ses activités après presque 20 ans. Depuis sa création, il a contribué à la mise en relation de talents qualifiés avec des entreprises valaisannes.

Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions

Examen de l'aptitude au placement



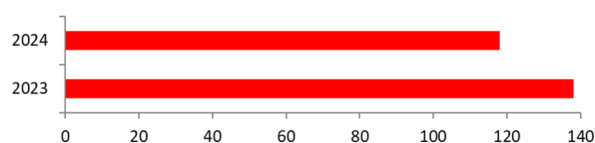
Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire. 312 dossiers (246 cas soumis par les ORP et 66 cas soumis par les caisses de chômage) de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit en 2024, contre 265 en 2023.

Procédures d'opposition

Oppositions selon les domaines		
Sanctions	570	86.1%
Aptitude au placement	40	6.0%
Mesures du marché du travail	15	2.3%
Exportation des prestations	11	1.7%
RHT/Intempéries	10	1.5%
Mesures cantonales	8	1.2%
Demandes de remise	7	1.1%
Inscriptions rétroactives	1	0.2%

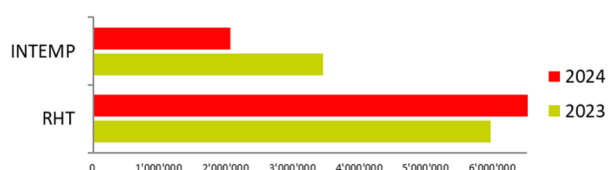
La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'obtenir un nouvel examen de son dossier avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi. Les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP (86%). Le bien-fondé des décisions initiales a, dans la grande majeure partie des cas, été confirmé par le SICT. Sur 538 oppositions traitées, seules 55 ont été admises ou partiellement admises.

Ordonnances pénales



Les caisses de chômage demandent au SICT d'intervenir lorsqu'elles ne parviennent pas à obtenir des employeurs tous les renseignements et documents nécessaires à la constitution du dossier d'un assuré. En 2024, 118 dossiers de ce type ont été ouverts et 21 ordonnances pénales ont été prononcées par le SICT.

Indemnités en cas de RHT – Indemnités en cas d'intempéries

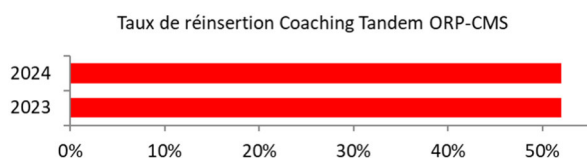
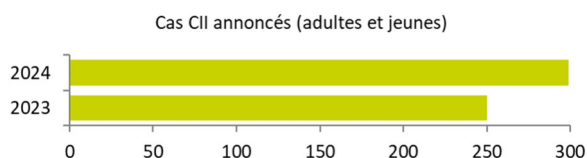


Le recours à l'**indemnité en cas de RHT** est resté dans l'ensemble à un niveau stable par rapport à l'année 2023. L'année 2024 a été marquée par les demandes de RHT déposées suite aux inondations de fin juin.

Le recours à l'**indemnité en cas d'INTEMP** est tributaire avant tout de la rigueur de l'hiver en début d'année.

Collaboration interinstitutionnelle

La CII Valais vise la collaboration entre les institutions qui œuvrent à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Elle met en commun des méthodes de travail et des mesures. Sur le terrain, la CII se traduit par des valeurs partagées et une expertise au service d'une stratégie d'insertion.



A l'occasion de la journée CII cantonale, plus de 350 participants se sont réunis à Monthey pour réfléchir aux défis de l'intégration socio-professionnelle et de la santé mentale dans le contexte migratoire.

La question des jeunes en rupture scolaire, sociale et familiale devient de plus en plus préoccupante, raison pour laquelle le COPIL a décidé de financer la HESTS pour effectuer une étude afin de comprendre les dynamiques de la précarité et formuler des recommandations.

Pour satisfaire sa mission opérationnelle, la CII s'est dotée de nouveaux outils offrant une plateforme adaptable pour la gestion et le suivi des cas complexes ainsi qu'un système d'alerte permettant d'identifier les dispositifs en charge des dossiers conforme aux prescriptions de la LIPDA.

Plus d'informations sont disponibles sur le rapport annuel de la CII Valais – <https://www.vs.ch/cii>

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dépenses et financement

Les coûts relatifs au chômage, notamment les salaires, sont en grande partie financés par le **fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage** et ne sont donc pas à la charge du Canton. Le **Fonds cantonal pour l'emploi** finance des frais non pris en compte par l'assurance-chômage, notamment des mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle destinées à des personnes en fin de droit.

Comme le prévoit la législation fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) et la loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC), l'effectif du personnel doit être continuellement adapté à l'évolution du chômage, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

	2024			2023	Différence
	Dépenses	Financement			
		Assurance- chômage (AC)	Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)		
Total frais d'exploitation	29'404'387	29'340'175	64'212	29'796'988	-5.4%
Total MMT fédérales	17'734'279	17'734'279		17'326'210	+2.4%
Total MMT cantonales	2'474'546		2'474'546	2'472'605	+0.1%
Total mesures marché du travail	20'208'825	17'734'279	2'474'546	19'798'815	+2.1%
Contrats d'activité professionnelle (LEMC)	0		0	59'005	-100%
Indemnités journalières	207'047'572	207'047'572		175'180'306	+18.2%
Indemnités réduction de l'horaire de travail (RHT)	6'811'851	6'811'851		5'954'156	+14.4%
Indemnités intempéries (INTEMP)	2'053'212	2'053'212		3'437'953	-40.3%
Indemnités insolvabilité	690'099	690'099		1'026'347	-32.8%
Total indemnités	216'602'734	216'602'734		185'598'762	+16.7%
Participation cantonale aux coûts du fonds fédéral		-6'300'000	6'300'000		
TOTAL	266'215'946	257'377'189	8'838'758	235'253'570	+13.2%
Nombre moyen de chômeurs en Valais			4'845	4'023	+20.4%
Taux de chômage moyen en Valais			2.7%	2.3%	+0.4 pt

Chômage 2024 en Valais : dépenses et financement
(Situation en février 2025. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement)

Publications

Bulletin statistique mensuel

Bulletin statistique : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle

- > Le bulletin statistique mensuel peut être téléchargé sur notre site Internet :
<https://www.vs.ch/web/sict/bulletin-statistique-du-chomage>.
- > Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet :
<https://www.vs.ch/web/sict/communiques>.

Communiqués pour les médias

« La situation sur le marché du travail en Valais », communiqué mensuel

Adresses utiles

Service de l'industrie, du commerce et du travail,
Av. du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/sict,
☎ 027 606 73 10, sict-diha@admin.vs.ch

RAV Oberwallis, Viktoriastrasse 15, 3900 Brig,
☎ 027 606 94 50, ravoberwallis@admin.vs.ch

ORP Sierre, Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre,
☎ 027 606 94 00, orpsierre@admin.vs.ch

ORP Sion, Place du Midi 40, 1950 Sion,
☎ 027 606 93 00, orpsion@admin.vs.ch

ORP Martigny, Rue du Léman 29, 1920 Martigny,
☎ 027 606 92 21, orpmartigny@admin.vs.ch

ORP Monthey-St-Maurice, Rue du Coppet 2, Case postale
1211, 1870 Monthey,
☎ 027 606 92 50, orpmonthey@admin.vs.ch

Bureau de la Collaboration Interinstitutionnelle CII,
c/o Service de l'industrie, du commerce et du travail, Av.
du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/cij,
☎ 027 606 73 10, anne-francoise.beney@admin.vs.ch

Abréviations

AC	Assurance-chômage	LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
AELE	Association européenne de libre-échange	MMT	Mesure du marché du travail
AFO	Allocation de formation	OASI	Office de l'asile
AIT	Allocation d'initiation au travail	OFS	Office fédéral de la statistique
AITc	Allocation cantonale d'initiation au travail	ORP	Office régional de placement
AIVW	Avenir Industrie Valais	ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes	OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
BIP	Bureau d'insertion professionnelle	PESE	Contribution aux frais de déplacement et de séjour
CII	Collaboration interinstitutionnelle	PET	Programme d'emploi temporaire
COPIL	Comité de pilotage CII	PIB	Produit intérieur brut
CP	Conseiller en personnel	PQF	Programme cantonal de qualification
CTVS	Commission tripartite cantonale « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir »	RHT	Indemnités pour réduction de l'horaire de travail
EPCO	Entreprise de pratique commerciale	SAI	Soutien à une activité indépendante
EPT	Equivalent plein temps	SECO	Secrétariat d'État à l'économie
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi	SEMO	Semestre de motivation
HESTS	Haute-Ecole Spécialisée – Travail social	SF	Stage de formation
INTEMP	Indemnités en cas d'intempéries	SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité	SP	Stage professionnel
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs	SPM	Service de la population et de la migration
LIPDA	Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage		